



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccin covid-19 - mesures pour agir contre la défiance à venir

Question écrite n° 33442

Texte de la question

M. Yannick Favenec-Bécot attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'appel lancé par des scientifiques demandant au Gouvernement d'agir contre la défiance à venir des populations à l'égard du futur vaccin contre le covid-19, qui pourrait entraver une vaccinale idéale. « Dans la plupart des 19 pays étudiés, les niveaux actuels d'acceptation d'un vaccin contre le covid-19 sont insuffisants pour répondre aux exigences de l'immunité communautaire », mettent en garde les auteurs de l'étude menée en juin 2020 et publiée dans la revue *Nature Medicine*. Au total, 72 % des 13 400 personnes interrogées ont déclaré qu'elles se feraient vacciner si « un vaccin disponible contre le covid-19 démontre son efficacité et son innocuité », tandis que 14 % refuseraient et 14 % se montrent hésitantes. Le taux d'acceptation évolue fortement selon les pays, avec trois pays sous les 60 %, dont la France avec 58,8 %. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les initiatives qu'il entend prendre pour remédier à ce problème de défiance à l'égard du vaccin.

Texte de la réponse

En matière de confiance dans les vaccins, la France n'est pas identique à ses voisins. Lors de son allocution télévisée, le 24 novembre 2020, le Président de la République a informé les Français des trois grands principes qui guideront la mise en œuvre par le Gouvernement de la stratégie vaccinale : le libre choix et le consentement éclairé des patients, la gratuité totale du vaccin pour toutes et tous et la sécurité de la vaccination dans le respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé en France. L'arrivée du vaccin est une arme supplémentaire dans la lutte contre l'épidémie et doit permettre à terme de maîtriser le virus en développant une immunité collective. Cette vaccination est le fruit de la mobilisation exceptionnelle de tous les acteurs mondiaux de la science et de la recherche médicale qui ont permis de développer ces vaccins dans des délais inédits. Ce délai ne signifie cependant, en aucun cas, une précipitation au détriment de la sécurité sanitaire des vaccins. Si ce développement rapide permet d'envisager de formidables espoirs, il suscite aussi des inquiétudes légitimes au sein de la population, qui doit être éclairée de façon objective dans ses choix sur les bénéfices/risques de la vaccination proposée, les modalités de sa mise en œuvre et les procédures qui garantissent sa sécurité et son efficacité. A cet égard, la France a choisi de mettre en place une logistique adaptée et une stratégie vaccinale répondant à trois impératifs : la sécurité, la transparence et la proximité. L'autorisation des vaccins en France est soumise à une procédure rigoureuse d'essai et d'évaluation conduite par des autorités sanitaires indépendantes. En complément de l'homologation par l'Agence européenne du médicament (EMA), la mise sur le marché de chacun des vaccins Covid-19 est soumise à l'évaluation et à l'avis préalable de la Haute autorité de santé (HAS) qui établit les recommandations sur les politiques vaccinales. Par ailleurs, comme l'a rappelé le Premier Ministre : « Les personnes vaccinées contre la Covid-19, seront suivies dans le cadre d'un dispositif renforcé de pharmacovigilance et de traçabilité mis en place par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé et l'Assurance maladie. La transparence de l'information est également une des clefs majeures pour renforcer la confiance et susciter l'adhésion. La stratégie vaccinale du Gouvernement a été présentée au Parlement les 15 et 16 décembre 2020. En parallèle, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a été saisi pour organiser et animer l'association de la société civile à la

conception et au suivi de la stratégie vaccinale. Des conférences de presse sous la présidence du Premier ministre avec le ministre des solidarités et de la santé, les ministres associés et l'intervention de représentants des professionnels de santé et du secteur médico-social (EHPAD...) ont été et sont régulièrement organisées pour expliciter les mesures prises et rendre compte, aux Françaises et Français, de l'état d'avancement de la vaccination. De nombreux outils et dispositifs d'information sont également mis à disposition du grand public. Depuis le 11 janvier 2021, le nombre de personnes vaccinées parmi les publics prioritaires au niveau national et par région est mis à disposition du public, via un communiqué de presse périodique. Enfin, la proximité est un gage de confiance. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de placer au cœur de sa stratégie vaccinale les professionnels de santé notamment les médecins généralistes. De même, des cellules territoriales de vaccination pilotées par les préfets et les Agences régionales de santé ont été mises en place avec les principaux acteurs locaux (élus, directeurs des caisses primaires d'assurance-maladie, ordres professionnels, représentants des établissements de santé et médico-sociaux...) afin d'organiser et de déployer la vaccination dans les territoires, au plus près de la population. Dans le cadre de l'élargissement, à compter du 18 janvier 2021, de la vaccination aux personnes âgées à domicile de 75 ans et plus ainsi qu'aux personnes, quel que soit leur âge, présentant une pathologie à un très haut risque de forme grave de la maladie, 900 centres sur l'ensemble du territoire ont été ouverts à l'initiative des élus locaux. A cet égard, la stratégie vaccinale retenue par le Gouvernement en concertation avec les autorités sanitaires et selon les recommandations de la HAS, qui préconise de vacciner en priorité les plus âgés et les personnes les plus à risque de développer une forme grave de la maladie, semble porter ses fruits. Selon un dernier sondage (Odoxa-Backbone Consulting) commandité par la presse, une majorité de français (56%) souhaite aujourd'hui être protégé contre la Covid-19 et se faire vacciner (+ 14 points par rapport à la période d'avant Noël). La volonté est la plus forte parmi les Françaises et les Français les plus fragiles face au virus : 77% des plus de 65 ans et 86% des plus de 75 ans. Le ministère des solidarités et de la santé et l'ensemble du Gouvernement sont pleinement mobilisés pour assurer, en toute transparence et dans les meilleures conditions, la vaccination de nos concitoyens qui dépend aujourd'hui de l'arrivée progressive des vaccins commandés via la commission européenne et de l'homologation attendue de futurs vaccins qui permettront d'augmenter significativement la montée en charge de la vaccination.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec-Bécot](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33442

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2020](#), page 7433

Réponse publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1246